



Divorce à l'amiable et logement

Par **malou444**, le **14/01/2012** à **17:09**

Bonjour,

Nous avons signé une convention à l'amiable dans laquelle mon mari accepte de quitter le domicile conjugal avant une date butoire. Celle-ci est dépassée car c'est très difficile de trouver un logement actuellement et nous avons rendez-vous devant le juge dans une semaine pour divorcer.

Ma question est la suivante: est-ce que le fait de résider encore au domicile malgré l'engagement pris peut empêcher le juge de valider notre divorce?

Merci d'avance de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **14/01/2012** à **19:50**

Bonjour, non, votre mari n'avait pas à quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge sans se mettre en tord. Ce sera lors de cette première audience (ONC) que le juge va vous autoriser à vivre séparément et attribuer le domicile conjugal. Puisque vous vous êtes mis d'accord, il y a de fortes chances pour qu'il vous soit attribuer mais votre mari peut avoir des arguments pour avoir changé d'avis, cordialement